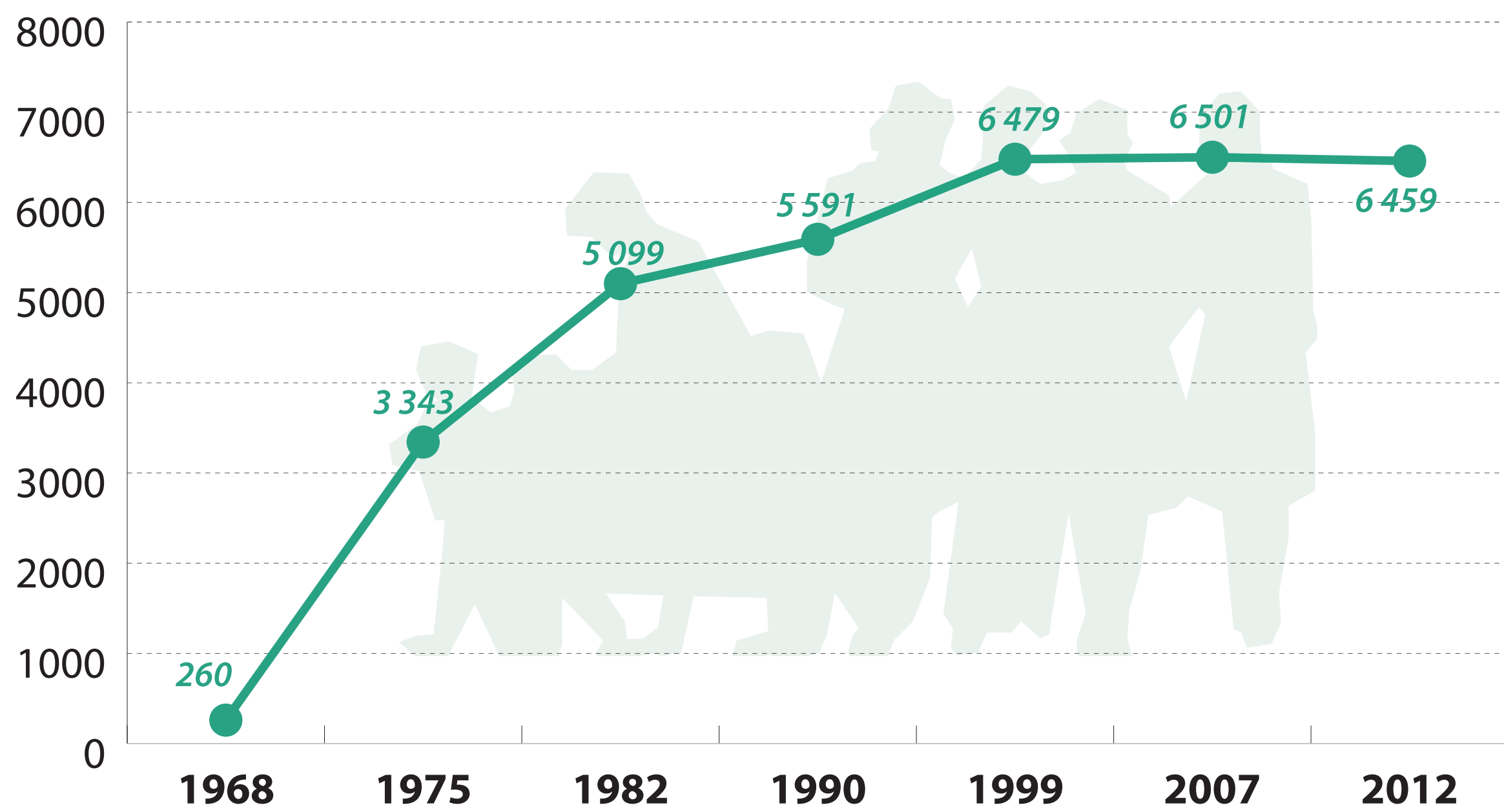


4

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'OTHIS

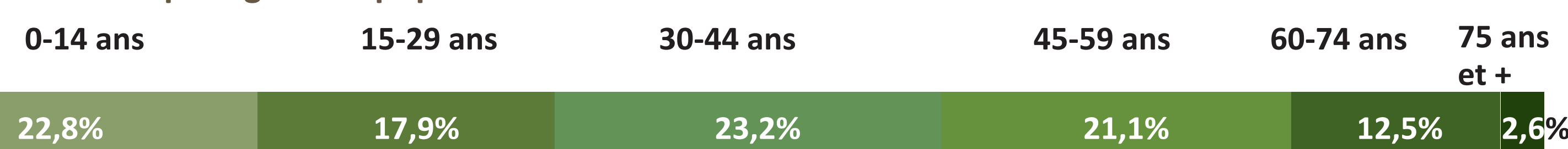
● Population et Logements

Évolution du nombre d'habitants sur la commune



6 459 c'est le nombre d'habitants au dernier recensement

Structure par âge de la population en 2012



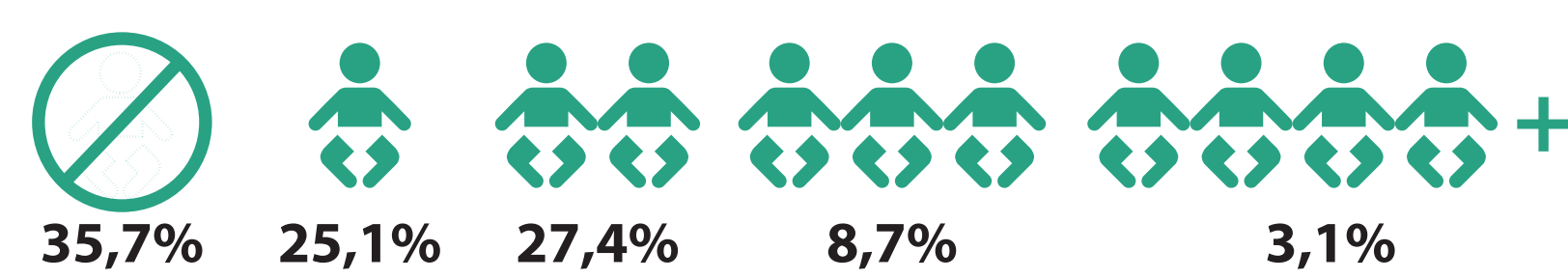
40,7% des habitants a moins de 30 ans

Nombre de personnes par ménage

1990 1999 2007 2012

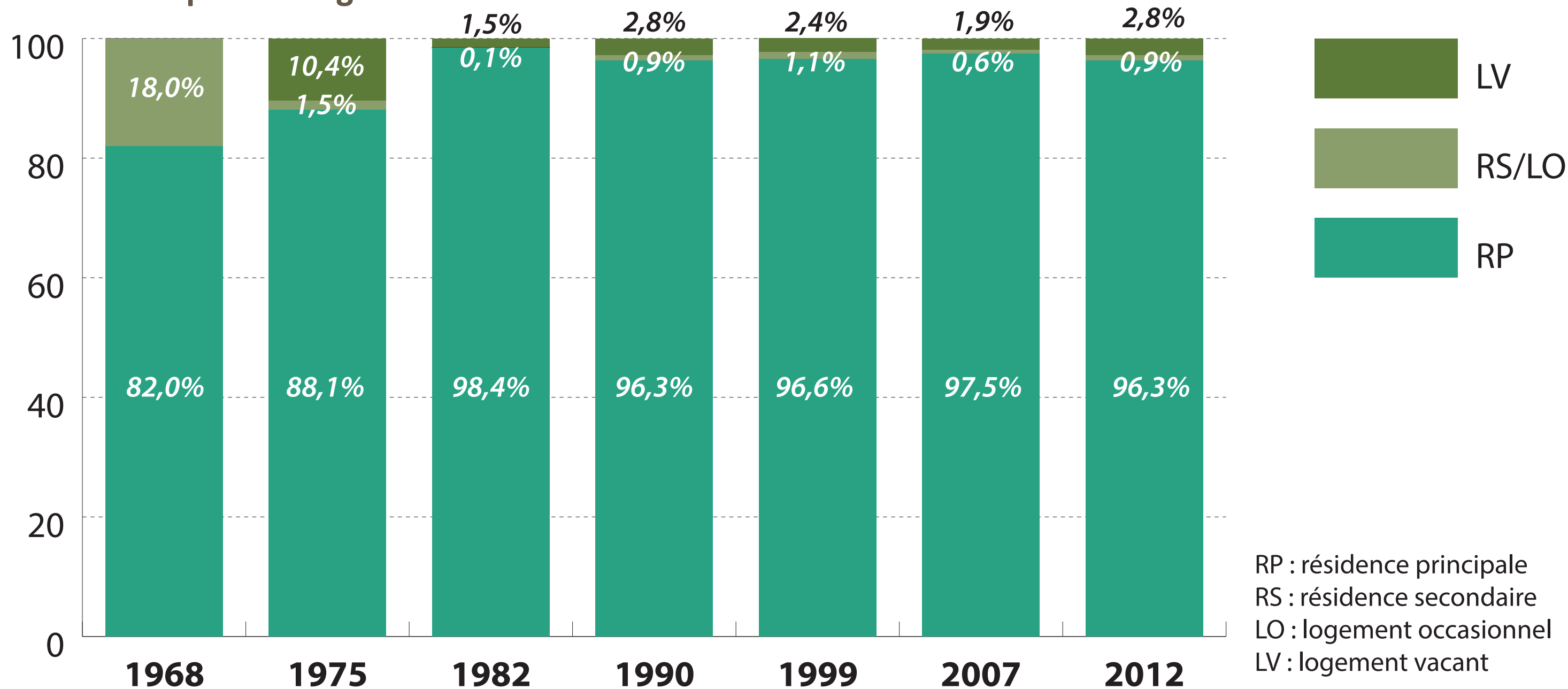


Famille selon le nombre d'enfants de -25 ans en 2012

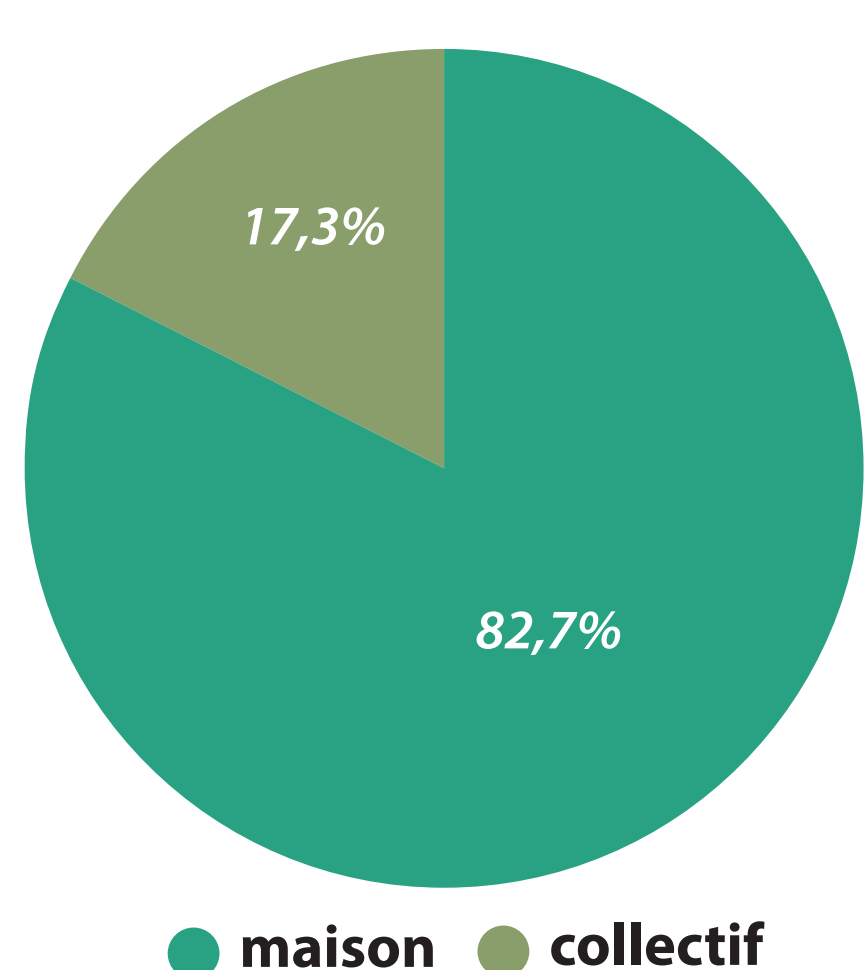


64,3% des ménages correspondent à des couples avec enfant(s).

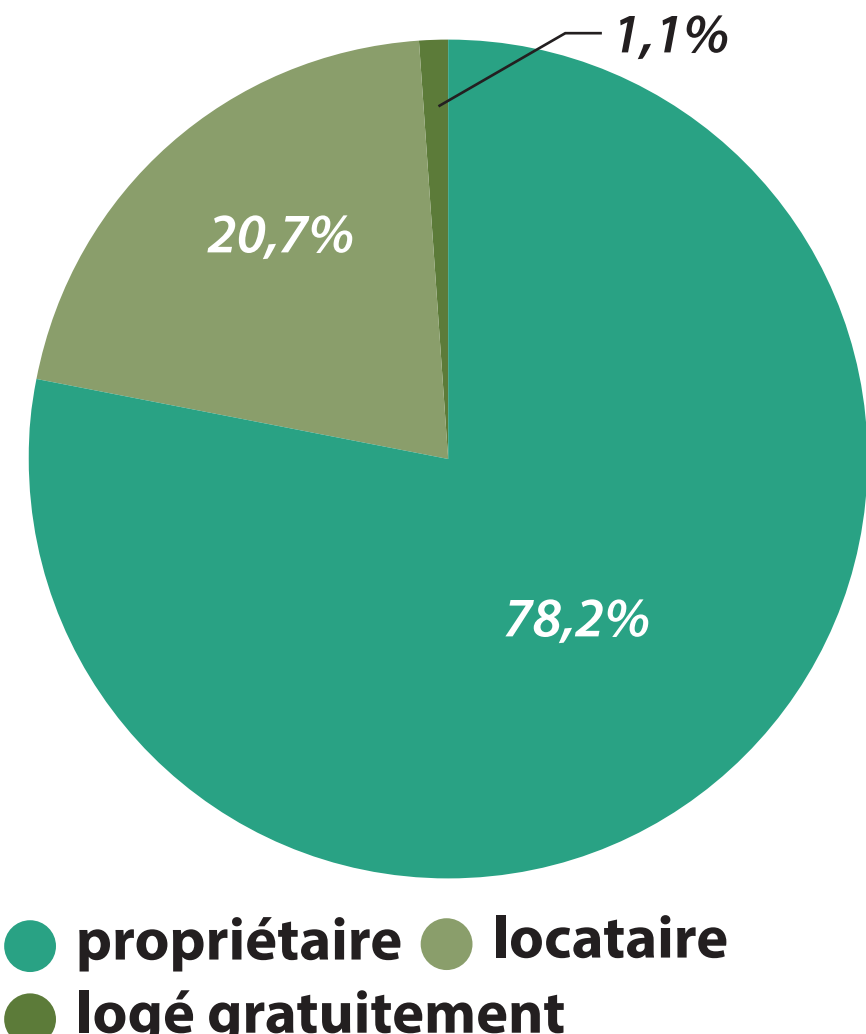
Évolution du parc de logements à Othis



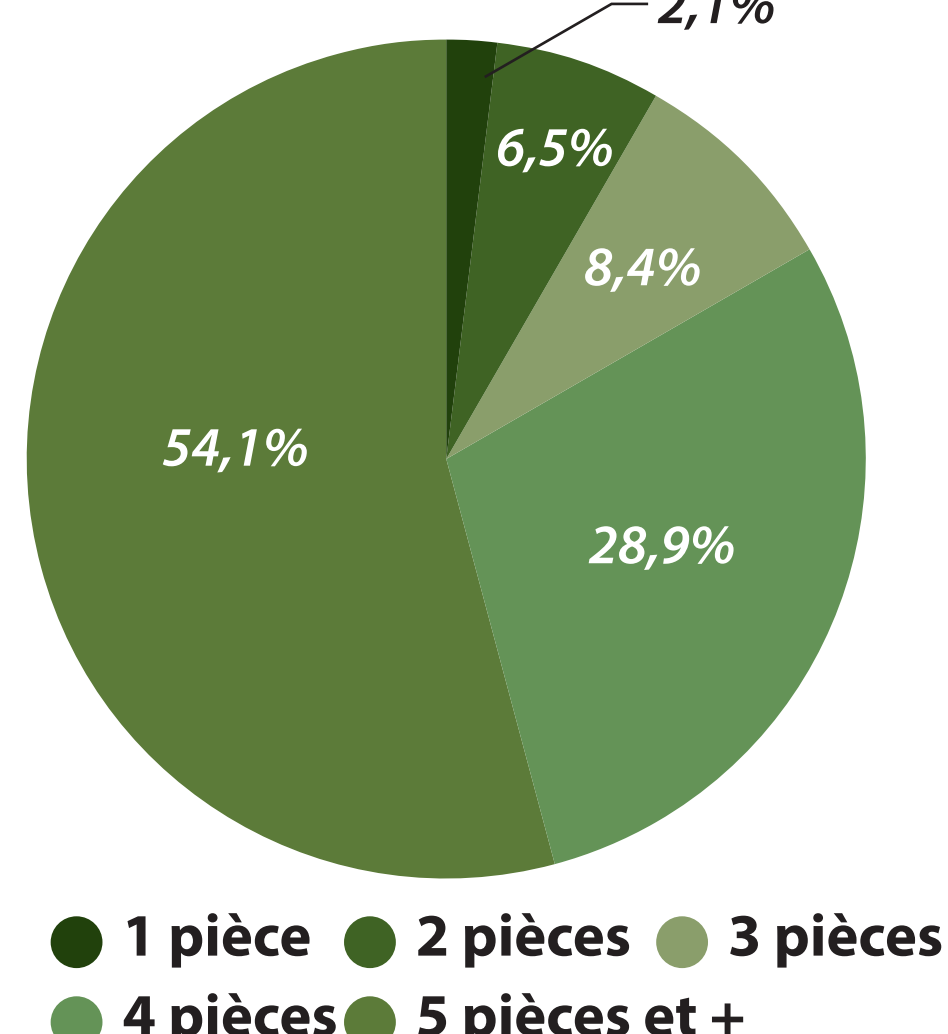
Types de logements en 2012



statut d'occupation en 2012



nombre de pièces du parc en 2012



Sources : INSEE, RP 2012

DIAGNOSTIC

- une **baisse de la croissance démographique amorcée depuis 2007** (-0,1%) que le solde naturel, positif, ne parvient pas à compenser du fait d'un déficit trop important du solde migratoire ;
- un **solde migratoire déficitaire** (-1,0%) qui contraste avec un solde naturel positif (+0,9%) ;
- une **population encore jeune**, mais inscrite dans une dynamique de vieillissement : **40,7% de la population a moins de 30 ans**. Les plus de 60 ans sont passés de 10,7% en 2007 à 15,1% en 2012 ;
- une **desserrement des ménages qui s'accroît** depuis 1968, même s'il demeure stable depuis 2007. Les ménages sont majoritairement composés de 4 personnes ;
- une **population majoritairement composée de ménages avec enfants** même si les couples sans enfant et les familles monoparentales enregistrent une hausse depuis 2007 ;
- un parc de logements croissant depuis 1968, mais **une dynamique qui se tasse depuis le début des années 2000**, du fait de la raréfaction du foncier disponible ;
- un **rythme de construction peu élevé**, environ 21 unités par an en moyenne ;
- un **parc essentiellement composé de résidences principales** (96,3%) avec une **typologie majoritaire de maisons individuelles** (82,7%) ;
- à Othis, **les logements sont de grande taille** ; d'ailleurs, **56,6% des logements sont en situation de sous-occupation** ;
- une **importante carence du parc social** : 12,2% au lieu des 25% exigés par la Loi

ENJEUX

- accompagner la croissance démographique de façon maîtrisée et harmonieuse
- prendre en compte les grandes tendances démographiques dans les futurs projets
- favoriser la diversification des typologies de logements pour permettre à tous de réaliser son parcours résidentiel sur la commune
- Permettre aux jeunes othissois de se loger sur la commune
- favoriser la production de logements dans un tissu compact (petit collectif, habitat intermédiaire, ...) à faible impact environnemental
- oeuvrer pour la résorption de la carence en logement social

Définitions

Le **parcours résidentiel** est une notion qui doit permettre la mise en place des conditions pour changer de logement en fonction de l'évolution des besoins au bon moment, pour le bon endroit.

La **sous-occupation d'un logement** (et par extension, la sur-occupation d'un logement) permet de qualifier l'adéquation du parc avec la composition des ménages. Elle se calcule de la façon suivante : prise en compte du nombre de personnes qui habite un logement inférieure au même nombre + 2.

Le **desserrement des ménages** correspond à la diminution de la taille moyenne des ménages due aux séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental, vieillissement de la population... Cela conduit à une augmentation du nombre des ménages et à un accroissement des besoins en logements.